

Glyphosate : un débat qui touche à sa fin ?

À quelques semaines de la décision européenne de renouveler l'autorisation d'utiliser le glyphosate, tous ses défenseurs et ses détracteurs se déchaînent. Y compris les agriculteurs bretons.

Les vingt-sept États-membres de l'Union européenne devraient se prononcer, en novembre, pour ou contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate qui arrive à terme le 15 décembre.

La Commission européenne propose de reconduire pour dix ans l'homologation de la molécule de traitement herbicide la plus utilisée au monde. Parviendront-ils à dégager une majorité ? Lors d'un premier vote le 13 octobre, une majorité qualifiée (quinze sur vingt-sept) n'a pu être atteinte. La France s'est abstenue alors qu'elle avait voté contre le renouvellement précédent, en 2017.

Les années passant, le glyphosate demeure un sujet clivant et aucun consensus ne semble possible sur une molécule considérée comme soit faiblement toxique, soit « cancérogène probable » depuis 2015 par l'Organisation mondiale de la Santé.

Or, les citoyens s'expriment de plus en plus ouvertement en faveur de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse. En Europe, quelques pays ont limité son usage aux seuls professionnels (Belgique, Luxembourg, France notamment).

Le président de la République Emmanuel Macron s'était pourtant engagé en 2017 à interdire l'usage du glyphosate en trois ans. Il a finalement reculé, plaidant qu'il « faut agir sur ces sujets au niveau européen ». Les agriculteurs continuent donc de l'utiliser.

La France a commercialisé, en 2021, 7 800 tonnes de glyphosate (dernier chiffre public), principalement en grandes cultures, arboriculture et viticulture. Peut-elle de nouveau voter contre le renouvellement, comme en 2017 ? La position française paraît aujourd'hui ambiguë. En



La France semble s'être rangée du côté des agriculteurs pour qui le glyphosate est un outil de lutte irremplaçable contre les mauvaises herbes.

(PHOTO : JEAN-FRANÇOIS MONNER, AFP)

témoigne le rejet, mardi en commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, de la proposition de résolution européenne relative au non-renouvellement de l'autorisation du glyphosate au sein de l'UE.

Des capteurs ou des drones

La députée écologiste Delphine Batho plaide pour que la France « se mobilise diplomatiquement [...] afin que le glyphosate soit interdit dans (l'UE) et qu'un plan de sortie soit mis en œuvre ».

La France semble s'être rangée du côté des agriculteurs pour qui le glyphosate est un outil de lutte irremplaçable contre les mauvaises herbes. Mercredi à Bignan (Morbihan), les chambres agriculture de Bretagne

plaidaient la cause du glyphosate sur le site de leur station expérimentale de Kerguéhennec.

Dans cette région de peu de gel où les températures douces et humides favorisent leur repousse toute l'année, « il y a 400 mauvaises herbes par mètre carré par an contre quarante en Beauce sous climat continental », résume Olivier Manceau, directeur production et innovation des chambres bretonnes.

L'interdiction du glyphosate (350 tonnes vendues par an en Bretagne, selon les chambres) fragiliserait l'agriculture de conservation (pas de labour, couverts végétaux toute l'année, traitement des mauvaises herbes avec du glyphosate), poursuit-il en substance.

D'alternative, il n'y en aurait que dans l'agriculture de précision pour que l'agriculteur puisse intervenir en traitement localisé sur un démarrage d'infestation. « On pourrait dans ce cas réduire de 90 à 95 % l'utilisation de glyphosate », plaide Olivier Manceau. Mais pour repérer ces zones, il faudrait des capteurs et des drones que l'agriculteur ne pourra pas forcément se payer.

La solution viendra alors de sa coopérative. À l'instar d'Eureden qui proposera en 2024 à ses adhérents « légume-industrie » son outil de désherbage « ultra-localisé » ARA d'Éco-robotix sur les cultures de haricots et de flageolets.

Franck JOURDAIN.